

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEIX 17 Octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 11 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, O. GUICHARD, M. GALLET, C. BIOLAY, J-O. RABOT, G. MASRARI, J. DIZERENS, A. BOUSSER, R. OTZENBERGER, J-M. PALINIEWICZ, J. DAZIN, Michèle GALLET, V. KRYK, M. LAPTEVA, M. GRENIER

Absents : M. FOURNIER, D. GANNE

Absents excusés: F. KHIAR, H. GRANGE, P. GUINOT, C. TOWNSEND, Y. DUMAS, M. CHALENDAR

Procurations: H. GRANGE à G. MASRARI, P. GUINOT à J. DIZERENS, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, Y. DUMAS à O. GUICHARD, M. CHALENDAR à M. GRENIER

Secrétaire de séance : O. GUICHARD

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, E. RABOT adjointe administrative.

## **7 – Finances - Durées d'amortissement des immobilisations et adoption de la règle du prorata temporis dans le cadre de la M57**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le changement de nomenclature comptable, de manière anticipée, au 1er janvier 2023 - de la M14 à la M57 - implique de modifier, à compter de cette date, le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

La nomenclature comptable M57 pose, en effet, le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis. Cette disposition nécessite donc un changement de méthode comptable, la commune d'Ornex calculant en M14 les dotations aux amortissements en année pleine, avec un début d'amortissement au 1er janvier N+1.

L'amortissement au prorata temporis, de manière linéaire, est, lui, calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, au prorata du temps prévisible d'utilisation à compter de la date de mise en service du bien par la commune.

Ce changement de méthode comptable s'appliquera, à compter du 1er janvier 2023, pour le budget principal. L'amortissement linéaire selon la règle du prorata temporis ne concernera que les nouveaux flux réalisés à compter du 1er janvier 2023, sans retraitement des exercices clôturés.

Ainsi, les plans d'amortissement qui ont été commencés suivant la nomenclature M 14 se poursuivront jusqu'à l'amortissement complet selon les modalités définies à l'origine.

La présente délibération annule et remplace la délibération du 28 janvier 2014 concernant les durées d'amortissement par type de biens et catégorie d'immobilisation.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **FIXE** la durée d'amortissement à 1 an pour les biens d'une valeur inférieure à 1 000€ et d'amortir dans les conditions ci-dessous indiquées, les biens dont la valeur est supérieure à 1 000 €.

- **APPROUVE** l'amortissement linéaire au prorata temporis pour les biens acquis et/ou intégrés au patrimoine de la commune telles que fixées ci-dessous ;
- **APPROUVE** les durées d'amortissement telles que fixées ci-dessous pour les subventions d'équipements reçues et pour les biens acquis et/ou intégrés au patrimoine de la commune sur son budget principal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

Fait à Ornex, le 21 octobre 2022


Le secrétaire de séance,  
O. GUICHARD



Le Maire,  
J-F. OBEZ

Jean-François OBEZ



Certifié exécutoire le : 21 octobre 2022  
Affiché le : 21 octobre 2022



	 Libellé du compte	 Durée d'amortissement	Commentaires et exemples de recettes et de dépenses	Comptes d'amortissement
131x 133x	Subventions d'investissement	Même durée que le bien subventionné	Les subventions d'équipement qui financent soit un équipement déterminé, soit un ensemble d'équipements sont imputées aux comptes 131, 132 ou 133 selon qu'elles sont ou non transférables.	139xx
2031	Frais d'études	5 ans	Les frais d'études effectués en vue de la réalisation d'investissements sont imputés au compte 2031. Dans le cas contraire, on utilise le compte 617 – Etudes et recherches.	28031
2033	Frais d'insertion	5 ans	Les frais de publication et d'insertion des appels d'offres dans la presse engagés de manière obligatoire dans le cadre de la passation de marchés publics (BOAMP ...). Les frais d'insertion relatifs aux marchés de fonctionnement s'imputent au compte 6231 - Annonces et insertions.	28033
204xxx	Subventions versées	15 ans	Les subventions d'équipement versées constituent des immobilisations incorporelles imputées aux subdivisions du compte 204 « Subventions d'équipement versées » (par exemple les travaux réalisés par le SIEA pour le compte de la commune)	2804xxx
2051	Concessions et droits similaires	4 ans	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	28051
212x	Agencements et aménagements de terrains	10 ans	Plantation d'arbres et d'arbustes (2121), Autres agencements et aménagements de terrains (2128) par exemple : clôtures, équipements divers, bassins de rétention, aires de jeux....	28121 28128
2132x	Bâtiments privés	20 ans	Immeubles de rapport (21321), Autres bâtiments privé (21328)	281328
2135x	Installations générales, agencements et aménagement des constructions	10 ans	Bâtiments publics (21351), Bâtiments privés (21352)	281351 281352
214x	Constructions sur sol d'autrui	20 ans	Bâtiments publics (2141), Immeubles de rapport (2142), Installations générales, agencements, aménagements (2145), Autres constructions (2148)	2814x

2151	Réseaux de voirie	15 ans	Réseaux de voirie, parkings....	28151
2152	Installations de voirie	5 ans	Mobilier urbain (plots, barrières de mise en sécurité, arceaux à vélos, bancs publics...) fixé au sol.	28152
2153	Réseaux divers	20 ans	Réseaux de transmission (21531), Réseaux d'alerte (21532), Réseaux câblés (21533), Réseaux d'électrification (21534), Autres réseaux (21538).	28153
2156x	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 ans	Matériel roulant (21561), Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile (21568)	28156x
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	5 ans	Exemples : coffrets et boîtes à outils complètes, escabeaux et échelles, outillage électroportatif (perceuse, scie sauteuse/circulaire, disqueuse, décapeur thermique...) et accessoires (vissage, perçage, douilles,...) défonceuse, compresseur, souffleur, aspirateur de chantier, servante d'atelier, outillages et matériel d'atelier (scie à ruban, plieuse,...), outils à force pneumatique, nacelle élévatrice, échafaudage, transpalette, chariot élévateur...	28158
2182x	Matériel de transport	5 ans	Autres matériels de transport (21828)	28182x
2183x	Matériel informatique	4 ans	Matériel informatique scolaire (21831), Autre matériel informatique (21838)	28183x
2184x	Matériel de bureau et mobilier	10 ans	Matériel de bureau et mobilier scolaires (21841), Autres matériels de bureau et mobiliers (21848) Exemples : tables, bureaux, bornes d'accueil, chaises, bancs, armoires, bibliothèques, vestiaires, casiers, vitrines, coffres et armoires fortes, armoires ignifugées,...	28184x
2185	Matériel de téléphonie	4 ans	Exemples : téléphones, smartphones...	28185
2188	Autres immobilisations corporelles	5 ans	Exemples : petit électroménager (micro-ondes, cafetière,...) ventilateur sur pied, radiateur portatif, matériel audio, photographique, gros électroménager (lave-linge, sèche-linge, réfrigérateur...)	28188